



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2023

N° 14 Présentation du plan municipal pluriannuel d'accompagnement du handicap

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 9.1
Membres présents	37	Numéro : 094-219400686-20230928- lmc1587-DE-1-1
Membres excusés et représentés	8	Date réception : 29 septembre 2023
Membres absents non représentés	4	
Pour	38	
Contre	0	
Abstentions	7	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 28 septembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 37, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 22 septembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.



N° 14

OBJET : Présentation du plan municipal pluriannuel d'accompagnement du handicap

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Affaires sociales, solidarité , santé, handicap, insertion, petite enfance, famille, jeunesse et vie associative en date du 18 septembre 2023,

Considérant que

Pour répondre aux enjeux de l'intégration des personnes handicapées, la ville de Saint-Maur-des-Fossés développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse et transversale dans l'ensemble des domaines concernés : enfance, emploi, accessibilité et mobilité. Elle accompagne ainsi les 4 836 personnes en situation de handicap de la commune (enfants et adultes) qui bénéficient d'aides et/ou prestations (données 2022 transmises par la MDPH).

Au-delà de son engagement pour la mise en accessibilité via la réalisation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la commune est particulièrement inclusive. Elle s'entoure des nombreux établissements médico-sociaux et associations qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap. Elle les soutient et participe activement à les fédérer afin d'optimiser la qualité de l'accompagnement de ce public. Elle a d'ailleurs intégré ces acteurs à la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Pour rappel, la CCA a l'obligation de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et transports. Elle est consultée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et est coordonnée par la coordination handicap.

Depuis 2016, la ville s'engage largement pour l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public. Elle tend également vers une société plus inclusive en favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap, l'accès à l'emploi, aux droits et démarches administratives, à la culture et aux loisirs.

Afin de poursuivre le travail mené en transversalité avec les différents services, la municipalité souhaite développer 4 axes de travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs municipaux, associatifs et les usagers pour la période 2023-2026. En complémentarité des aides apportées par le département, la ville souhaite ainsi participer à **l'information et à la sensibilisation (AXE 1)** afin d'accompagner **l'inclusion des enfants en situation de handicap et leurs aidants (AXE 2)** et de favoriser **l'insertion professionnelle (AXE 3)**. Corréler à **l'accessibilité et la mobilité** de sa population dans leur cadre de vie **(AXE 4)**, l'ensemble de ses axes permettront à la ville d'être plus inclusive.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve la présentation du plan municipal pluriannuel d'accompagnement du handicap.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 14

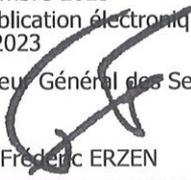
OBJET : Présentation du plan municipal pluriannuel d'accompagnement du handicap

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 29 septembre 2023
et de la publication électronique le
5 octobre 2023

Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



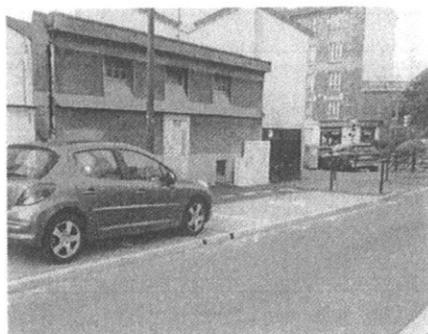

Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Plan municipal pluriannuel d'accompagnement du HANDICAP

Ville de Saint-Maur-des-Fossés



2023

2026

SOMMAIRE

Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources	5
ACTION N°1. – Sensibiliser le grand public sur les situations de handicap	6
ACTION N°2. – Identifier la coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource	7
ACTION N°3. – Consolider le maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne	8
Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants	9
ACTION N°4. – Intégrer des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire	10
ACTION N°5. – Soutenir les équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse	12
ACTION N°6. – Soutenir les familles et aidants familiaux	14
Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs	15
ACTION N°7. – Sensibiliser le personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap	16
ACTION N°8. – Accompagner la formation des stagiaires en situation de handicap	18
ACTION N°9. – Participer à la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap	20
Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité	21
ACTION N°10. – Repérer les difficultés d'accessibilité dans la ville	22
ACTION N°11. – Favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite	24
ACTION N°12. – Créer un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite	25
ACTION N°13. – Favoriser les logements accessibles dans la ville	26
ACTION N°14. – Rendre accessible les pratiques sportives	27

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la **ville de Saint-Maur-des-Fossés** s'engage pleinement pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

Avancée majeure pour les personnes en situation de handicap, la loi fondatrice n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe fondateur du droit de tous à accéder à tout : *« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »*

La politique en faveur des personnes handicapées prend un tournant et s'oriente alors vers une **société soucieuse de l'accompagnement et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap**, c'est-à-dire une société qui permet à tous les individus, en situation de handicap physique ou psychologique, d'occuper une place dans la société.

Afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes handicapées, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel. C'est d'ailleurs la vocation prioritaire du département à travers la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui accueille, informe, accompagne et conseille ce public et leurs aidants. Elle évalue la situation des personnes, identifie leurs besoins et élabore des réponses adaptées et personnalisées. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement, plusieurs dispositifs d'aide départementale existent pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap. Les communes, en tant qu'acteur de proximité, ont également un rôle à jouer.

La ville de Saint-Maur-des-Fossés mène depuis plusieurs années une politique volontariste et transversale dans ce domaine pour accompagner les 4 836 personnes en situation de handicap de la commune (enfants et adultes) qui bénéficient d'aides et/ou prestations (données 2022 transmises par la MDPH). Malgré les dispositions législatives, le handicap reste une cause d'exclusion, en termes d'éducation, d'accès aux infrastructures, d'intégration professionnelle, mais aussi d'acceptation sociale. Outre les solutions que la ville cherche à apporter pour lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi, qui prennent souvent leurs racines dans le système éducatif, ou les inégalités d'accès aux services publics tels que les transports, elle tend à accompagner la pensée des concitoyens et la représentation qu'ils ont du handicap. En effet, elle va au-delà du strict respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à ses champs de compétence. Elle intègre pleinement la notion de société soucieuse d'accompagner de manière large les porteurs de handicap et tend à répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, de scolarité, d'insertion professionnelle, d'aménagements du domicile, du cadre de travail et d'accessibilité aux services publics. Elle vise ainsi à assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables, et, à leurs familles et proches, un accompagnement et un soutien.

Afin de répondre à ces besoins, la ville de Saint-Maur-des-Fossés a créé un service handicap le 1er septembre 2016. Sa mission est avant tout d'assurer le lien et la coordination des missions en lien avec le handicap portées par les différents services municipaux. Elle favorise le travail en transversalité, et souhaite développer 4 axes de travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs municipaux, associatifs et les usagers :

- Participer à l'information et à la sensibilisation : espace ressources
- Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants
- Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs
- Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

Le handicap est plus que jamais l'affaire de tous : un Français sur cinq est concerné, soit 12 millions de personnes. 80 % de ces handicaps sont invisibles et 85 % surviennent au cours de la vie. Pourtant, de nombreux préjugés subsistent autour du handicap. Faire évoluer les mentalités vise alors à construire une société plus inclusive.

En complémentarité de l'accueil et de l'accompagnement dispensés par la MDPH, la Ville mène des actions de **sensibilisation du grand public sur les situations de handicap (ACTION N°1)** pour rendre visible les invisibles. Elle a pour objectif d'intensifier la mobilisation de tous les citoyens pour améliorer le quotidien de tous, de la naissance jusqu'au grand âge et éviter l'isolement social. En effet, outre les problèmes de discriminations, les personnes en situation de handicap peuvent vivre un parcours du combattant dans un climat d'intense isolement. Ces personnes ne se manifestent pas toujours ou peinent à trouver un interlocuteur facilement identifiable tel que se veut la **coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource (ACTION N°2)** en complémentarité du CCAS (Centre Communale d'Action Social) et de la MDPH. Pour informer, orienter et accompagner ce public, la coordination handicap s'appuie sur les différents acteurs de la ville œuvrant pour cette cause. Un travail de **consolidation du maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne (ACTION N°3)** est alors indispensable.

Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

ACTION N°1. – Sensibilisation du grand public sur les situations de handicap

OBJECTIF	Optimiser la mobilité dans la ville
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Sensibiliser les Saint-Mauriens aux difficultés et discriminations subies par les personnes en situation de handicap
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements médico-sociaux de la ville - Associations de la ville et du Département - Services municipaux - Education nationale - Service communication - Département
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Proposer des sensibilisations au handicap visuel, auditif, moteur, mental et invisible</p> <p>Identifier les situations handicapantes dans la ville</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Communiquer à destination des habitants et des agents municipaux</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sensibilisations organisées - Nombre de personnes sensibilisées - Sollicitation des Saint-Mauriens et partenaires
ACTIONS MENEES	<p>Sensibilisation au grand public sur les situations autour du handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine du handicap - Exposition photos dans la ville, conférences - Opération brioches, mimosas - Bac de collecte de bouchons - Journée inclusion au sport paralympique - Retransmission jeux para-olympiques
PERSPECTIVES	Tendre vers une ville soucieuse d'intégrer au sens large les personnes en situation de handicap

Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

ACTION N°2. – Identification de la coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource

OBJECTIF	Connaissance de la coordination handicap
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Communiquer sur l'existence de la coordination handicap
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services municipaux - Associations et partenaires de la coordination handicap
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Se faire connaître auprès du public, des services et des partenaires</p> <p>Organiser des réunions de travail, des événements</p> <p>Fédérer les services autour d'un événement commun en faveur du handicap</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitation de la coordination handicap - Nombre de participation à des réunions de réseaux et de projets
ACTIONS MENEES	<p>Ateliers participatifs dans les services municipaux</p> <p>Communication interne et externe</p>
PERSPECTIVES	<p>Solliciter systématiquement la coordination handicap</p> <p>Connaitre le service et ses missions</p> <p>Créer des permanences ressources dans les différentes maisons de la ville (permanence à la maison des familles pour le repérage des enfants et familles en situation de handicap ; permanence à la maison des séniors pour le repérage des séniors en situation de handicaps ; permanence à la maison des étudiants pour les adolescents et étudiants en situation de handicap)</p>

Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

ACTION N°3. – Consolidation du maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne

OBJECTIF	Favoriser le lien avec les associations et les institutions
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Créer des projets innovants autour du handicap
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - IME - CMP - Foyers de la ville - MAS - ESAT - Service d'accompagnement à domicile - Pôle autisme - Les amis de cléophas - APF et la coccinelle - Danse les yeux fermés - Les services municipaux - Education Nationale
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires</p> <p>Organiser des évènements rassemblant les différents acteurs du territoire œuvrant pour une même cause</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés avec les partenaires - Nombre de participation
ACTIONS MENEES	<p>Exposition photos sur l'autisme</p> <p>Participation annuelle à la semaine du handicap depuis 2019</p> <p>Sensibilisations et formations par les partenaires</p>
PERSPECTIVES	<p>Poursuivre la création d'un maillage solide entre les associations et institutions</p> <p>Partager les connaissances et les compétences des partenaires</p> <p>Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs</p>

Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le département met tout en œuvre pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS), outil de pilotage du parcours de scolarisation, autant opérationnel que possible dès lors que la famille a saisi la MDPH. Le recours à l'accompagnement humain et à des matériels pédagogiques adaptés, dans le cadre du PPS, concourt à rendre possible l'accomplissement de la scolarité.

La Ville contribue également à favoriser l'**intégration des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire (ACTION N°4)**. En effet, outre ses missions d'entretien et de construction des écoles de premier degré, la ville organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école. La restauration scolaire relève également de sa compétence. Les activités périscolaires sont alors d'une certaine manière constitutive de la journée scolaire et le **soutien aux équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse (ACTION N°5)** prend tout son sens pour optimiser l'accueil de ce public dans de bonnes conditions. Pour que cet accueil soit optimal, la ville vise également à faciliter le parcours de scolarisation en proposant un **soutien aux aidants familiaux (ACTION N°6)**.

Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

ACTION N°4. – Inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

OBJECTIF	Sensibiliser, former et informer
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Accompagner les agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap Sensibiliser les enfants Sensibiliser les agents municipaux
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service petite enfance - Service périscolaire - Service des affaires scolaires et prestation aux familles - Service jeunesse - Service des sports - Service communication - Service des fêtes - Coordination enfance éducation - Maison des Familles et de la Parentalité - Service formation - Conseil Municipal des Enfants (CME) - Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) - Education Nationale
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Identifier les professionnels de santé mobilisables pour proposer des formations</p> <p>Identifier les associations Saint-Mauriennes compétentes à la sensibilisation du handicap</p> <p>Mobiliser l'Education Nationale pour sensibiliser les enfants sur le temps scolaire</p> <p>Organiser des sensibilisations et formations</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de formations proposées - Nombres d'agents formés - Nombres de sensibilisations organisées - Nombres d'enfants sensibilisés - Sollicitation de la coordination handicap - Nombres de thématiques de sensibilisations abordées

ACTIONS MENEES	Formations <ul style="list-style-type: none">- Formations réalisées par l'IME des Bords de Marne<ul style="list-style-type: none">*2021 : 24 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme*2022 : 12 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme- Formation réalisée par le SESSAD<ul style="list-style-type: none">*2021 : sensibilisation de tous les agents de la médiathèque au trouble du spectre de l'autisme- Sensibilisation au handicap sur la semaine du handicap :<ul style="list-style-type: none">*2021 et 2022 : sensibilisation aux troubles moteurs, auditifs et visuels
---------------------------	--

	<p>Sensibilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine du handicap *2021 : 140 enfants sensibilisés *2022 : 136 enfants sensibilisés - troubles DYS (2023) : atelier avec les enfants du CME : - handicap visuel (2023) : 15 enfants sensibilisés par l'association « danse les yeux fermés » - handicap moteur (2023) : 24 enfants sensibilisés par la troupe « des drôles de compères » <p>Participation d'une classe de CM2 aux jeux paralympiques de l'IME des bords de Marne</p>
<p>PERSPECTIVES</p>	<p>Sensibiliser l'ensemble des agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap : formations adaptées et mises en situation</p> <p>Transmettre des outils permettant d'inclure les enfants en milieu ordinaire de façon bienveillante et dans un climat apaisé.</p>

Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

ACTION N°5. – Soutien aux équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse

OBJECTIF	Sensibiliser, former et informer
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Accompagner les équipes à l'accueil d'enfants en situation de handicap et faire face aux situations d'accueil difficiles
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements médico-sociaux - Service petite enfance - Service périscolaire - Service des affaires scolaires et prestation aux familles - Service jeunesse - Service des sports - Service communication - Service des fêtes - Coordination enfance éducation - Parentalité - Service formation - Conseil Municipal des Enfants - Conseil Consultatif des Jeunes
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Identifier les besoins des équipes</p> <p>Transmettre le recensement des besoins de formations</p> <p>Choisir les établissements formateurs et accompagnateurs</p> <p>Accompagner et suivi des équipes par des professionnels</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de situations difficiles pour lesquelles un accompagnement a été mis en place - Nombres d'agents accompagnés - Sollicitation enregistrées par la coordination handicap
ACTIONS MENEES	<p>Formations réalisées par l'IME des Bords de Marne</p> <p>*2021 : 24 agents du périscolaires formés au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>*2022 : 12 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>Formation réalisée par le SESSAD</p> <p>*2021 : sensibilisation de tous les agents de la médiathèque au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>*2022 : sensibilisation d'une équipe périscolaire au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>Sensibilisation au handicap sur la semaine du handicap :</p> <p>*2021 et 2022 : sensibilisation aux troubles moteurs, auditifs et visuels</p>

	Composer des équipes solides pour l'encadrement des enfants en situation de handicap
PERSPECTIVES	Maîtriser les situations difficiles d'accueil d'enfants en situation de handicap Construire des équipes capables de distinguer un enfant en situation de handicap d'un enfant dont le comportement handicape l'adaptation en collectivité Créer une équipe mobile d'accompagnement aux situations difficiles

Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

ACTION N°6. – Soutien aux familles et aidants familiaux

OBJECTIF	Sensibiliser, former et informer
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Proposer un espace de parole et de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap Informer et conseiller les Saint-Mauriens sur l'inclusion scolaire et périscolaire des enfants et les dispositifs existants
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service petite enfance - Service périscolaire - Service des affaires scolaires et prestation aux familles - Service communication - Service des fêtes - Coordination enfance éducation - Maison des Familles et de la Parentalité - Associations
DESCRIPTION DE L'ACTION	Identifier les besoins des familles et les orienter pour faciliter leurs parcours de scolarité Organiser des conférences à destination des familles et des professionnels sur les enfants en situation de handicap Accompagner les familles démunies
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation enregistrées par la coordination handicap - Nombres d'actions de sensibilisation et d'information organisées
ACTIONS MENEES	<p>Groupe de parole et de soutien aux parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2019 : handialoguant - 2022 : les troubles DYS - 2023 : les troubles du spectre de l'autisme <p>Guide à destination des familles ayant participé au groupe de parole</p> <p>Préparation du salon école inclusive</p> <p>Conférence sur les DYS, enfant sans solutions</p>
PERSPECTIVES	<p>Organiser le salon de l'école inclusive tous les deux ans</p> <p>Rédiger et diffuser un guide du handicap</p>

Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Tout employeur occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

Pour être exemplaire et respecter la proportion de 6% de travailleurs en situation de handicap dans son effectif total, la ville participe à l'insertion professionnelle des personnes en situations de handicap en proposant une **sensibilisation du personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap (ACTION N°7)** ainsi qu'un **accompagnement de la formation des stagiaires en situation de handicap (ACTION N°8)**. La Ville va au-delà du strict respect des dispositions législatives et réglementaires et vise en **la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap (ACTION N°9)** au sein de la mairie et des entreprises de proximité. Le nombre d'agents embauché en situation de handicap déclarés annuellement dépasse d'ailleurs largement le taux imposé par la loi.

Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

ACTION N°7. – Sensibilisation du personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap

OBJECTIF	Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Accompagner le personnel communal dans l'accueil de collègues et de stagiaires en situation de handicap
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap et le service emploi et compétences
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services municipaux - Associations et partenaires de la coordination handicap
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Mettre en place des conventions de partenariat avec les établissements médico-sociaux, IME et IMPro</p> <p>Solliciter les services municipaux pour l'accueil de personnes en situation de handicap, et notamment l'accueil en piscine</p> <p>Sensibiliser, former et informer dans les services accueillants les personnes en situation de handicap</p> <p>Organiser des réunions préparatoires entre les services accueillant les personnes en situation de handicap et les organismes en charge des jeunes en situation de handicap</p> <p>Accompagner les services sur les besoins de compensation au handicap des personnes accueillies</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<p>Nombre d'embauches de personnes en situation de handicap</p> <p>Nombre de services et agents sensibilisés</p> <p>Nombre de stagiaires accueillis</p> <p>Nombre d'établissements ayant sollicités la mairie pour des stages</p> <p>Nombre et type de services municipaux ayant reçus des stagiaires</p>
ACTIONS MENEES	<p>DUODAY</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 5 duoday - 2022 : 7 duoday <p>Les duodays ont permis à trois personnes en situation de handicap d'être embauchées</p> <p>Sensibilisation par une éducatrice et une psychologue d'un établissement médico-social des agents du périscolaires sur les troubles du spectre autistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 :12 agents - 2022 :12 agents - 2023 :12 agents <p>Nombre de stagiaires accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 2 stagiaires

	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 12 stagiaires - 2022 : 22 stagiaires <p>Contrat d'apprentissage : 1</p>
	<p>Formation d'une psychologue du SESSAD sur l'autisme pour accueillir un stagiaire à la médiathèque (2022)</p> <p>Participation d'un stagiaire à la nuit de la lecture (2023) : évènement médiathèque</p>
PERSPECTIVES	<p>Créer un maillage solide avec pôle emploi permettant des passerelles entre leurs demandeurs d'emploi et les besoins de recrutement de la ville</p> <p>Rédiger un livret d'accueil pour les nouveaux agents</p> <p>Créer dans l'intranet de la ville une rubrique de documents ressources pour les personnes en situation de handicap les informant de leurs droits</p> <p>Concevoir une procédure d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap</p> <p>Faciliter leur intégration</p>

Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

ACTION N°8. – Accompagnement de la formation des stagiaires en situation de handicap

OBJECTIF	Favoriser la formation des personnes en situation de handicap
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Accompagner les équipes à l'accueil de stagiaires en situation de handicap Former et soutenir les tuteurs
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap et le service emploi et compétences
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services municipaux - Associations et partenaires de la coordination handicap
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Organiser des réunions préparatoires entre le service accueillant le stagiaire, le stagiaire et son chargé d'insertion afin de recenser les tâches pouvant être réalisées</p> <p>Planifier les tâches ou missions à effectuer</p> <p>Accompagner le stagiaire par un tuteur volontaire</p> <p>Aménager les horaires de travail et transmission des supports pédagogiques si le stagiaire en bénéficie</p> <p>Mettre en place une convention de stage et grille d'évaluation</p> <p>Réaliser un job coaching par le chargé d'insertion sur les temps d'apprentissage métier</p> <p>Clôturer le stage par un bilan</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<p>Réussite de l'insertion professionnelle des stagiaires en milieu ordinaire</p> <p>Satisfaction des stagiaires et des agents</p> <p>Qualité de la production</p> <p>Propositions d'autres stages</p>
ACTIONS MENEES	<p>Nombre de stagiaires accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 2 stagiaires - 2021 : 12 stagiaires - 2022 : 22 stagiaires <p>Services ayant accueillis des stagiaires en situation de handicap : petite enfance et parentalité, restauration et intendance des écoles et bâtiments, médiathèque, garage municipal, état civil, régie ateliers peinture, régie voirie, espace public propreté, sport et périscolaire.</p> <p>Stage entretien des jardins de la maison de la nature avec l'IME des Bords de Marne de septembre 2022 à juin 2023 : un demi après-midi tous les quinze jours, la maison de la nature a accueilli des jeunes de l'IME accompagnés de leur éducateur afin de mettre en application l'atelier espace verts de l'IME.</p>

	<p>Stage entretien du jardin pédagogique de la ville avec le Centre d'Accueil de Jour en juin 2022 : un demi après-midi tous les quinze jours, le jardin pédagogique de la ville a accueilli les adultes du centre d'accueil de jour accompagnés de leur éducateur pour découvrir l'entretien de jardin et potager</p> <p>Certificat d'Aptitude Professionnelle : Accompagnement et mise en place d'un contrat d'alternance d'un jeune présentant des troubles du spectre autistique pendant deux ans. : obtention de son CAP électricité en 2023.</p>
<p>PERSPECTIVES</p>	<p>Augmenter les offres de stages adaptées</p> <p>Inciter les services municipaux à solliciter les ESAT pour répondre à leurs besoins RH (convention partenariale et mise à disposition)</p> <p>Inscrire dans les marchés publics l'emploi solidaire</p>

Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

ACTION N°9. – Participation à la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap

OBJECTIF	Inciter à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Facilité la passerelle entre établissements médicaux sociaux et entreprises de proximité
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Associations et partenaires de la coordination handicap - Pôle Emploi - Entreprises Saint-Maurienne
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Sensibiliser, former et informer les entreprises Saint-Maurienne à l'embauche de personnes en situation de handicap</p> <p>Participer au dispositif duoday pour favoriser l'inclusion</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<p>Réussite de l'insertion professionnelle</p> <p>Participation des entreprises Saint-Maurienne</p> <p>Nombre d'offres d'emploi proposées</p>
ACTIONS MENEES	<p>Prise de contact avec Pôle Emploi</p> <p>Actions en partenariat avec pôle emploi à venir en 2023 pour la semaine du handicap</p>
PERSPECTIVES	Mettre en place un partenariat avec pôle emploi pour animer un réseau entre les entreprises saint-maurienne et les demandeurs d'emploi en situation de handicap

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

L'article 45 de la loi du 11 février 2005 prévoit que : « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »

La ville de Saint-Maur-des-Fossés va au-delà des dispositions légales pour préserver le cadre de vie de sa population. Elle met en œuvre un programme pluriannuel de travaux pour que toute personne puisse se déplacer et circuler dans la ville de façon autonome qu'elle soit valide, en situation de handicap ou à mobilité réduite. Afin d'assurer une continuité des cheminements accessibles sur son territoire, elle propose des aménagements urbains en adéquation avec les difficultés **d'accessibilité dans la ville (ACTION N°10)** repérées. **Par ailleurs favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite (ACTION N°11)** contribue à améliorer la mobilité de ce public. La ville facilite également les déplacements piétonniers en créant **un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite (ACTION N°12)**

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

ACTION N°10. – Repérer les difficultés d'accessibilité dans la ville

OBJECTIF	Optimiser l'accessibilité des services et ERP (établissements recevant du public) de la ville
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Repérer les difficultés d'accessibilité de la voirie et des ERP Favoriser le travail transversal entre les services municipaux
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication - Saint-Maur Proximité - Service espace public - Service des espaces verts - Service voirie - Service de l'urbanisme - Service des bâtiments communaux - Service de l'enseignement - Paris Est Marne Bois - Les commerces
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Identifier les anomalies voiries (stationnements, poubelles, dépôts sauvages, végétations débordantes, ...)</p> <p>Identifier les anomalies des ERP (accès, aménagement, circulation,...)</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins, avis)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informers les Saint-Mauriens des facilités des démarches en utilisant l'espace citoyen de la ville</p> <p>Encourager les habitants à plus de civisme en les sensibilisant et responsabilisant aux difficultés de mobilité des personnes dans la ville</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'anomalies voiries identifiées - Nombre de GRU - Nombre de travaux réalisés, délais d'intervention - Satisfaction des Saint-Mauriens - Investissements réalisés

	<p>Anomalies repérées par SMP</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 5151 dépôts sauvages, 521 encombrants, 23 végétations débordantes et 15 branches d'arbres
ACTIONS MENEES	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 5892 dépôts sauvages, 385 encombrants, 15 végétations débordantes et 17 branches d'arbres - 2022 : 4506 dépôts sauvages, 278 encombrants, 45 végétations débordantes et 18 branches d'arbres <p>Mise en place d'une Gestion de la Relation Usager</p> <p>Expérimentation de deux navettes municipales durant deux ans en complémentarité du PAM 94</p>
	<p>Navette accessible aux personnes en situation de handicap ; installation d'un tapis antidérapant sur la rampe d'accès ; contrôle de l'accessibilité des points d'arrêts.</p> <p>Accompagnement des établissements privés recevant du public Les établissements déposent des dossiers de mise en accessibilité au service de l'urbanisme, puis transmission à la coordination handicap. Nombre de dossiers traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2020 :10 dossiers -2021 : 26 dossiers -2022 : 31 dossiers -2023 : 27 dossiers (au 29/08)
PERSPECTIVES	<p>Tendre à rendre accessible les services municipaux, bâtiments communaux et commerces</p> <p>Identifier les commerces accessibles sur leur vitrine (choix d'un logo ville)</p> <p>Recenser les commerces accessibles dans un guide (guide du handicap et/ou guide des commerces)</p> <p>Acquérir une rampe d'accès mobile</p>

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

ACTION N°11. – Favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite

OBJECTIF	Optimiser le stationnement, et notamment PMR, dans la ville
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Repérer les difficultés de stationnement pour les personnes à mobilité réduites Lutter contre les fausses cartes de stationnement PMR Favoriser le travail transversal entre les services municipaux
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication - Saint-Maur Proximité - Service espace public - Service voirie - Département - Police Municipale
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Identifier les places de stationnement existantes et les places à créer</p> <p>Favoriser la création de places PMR auprès des centres médicaux</p> <p>Favoriser la création de places PMR à proximité des voies piétonnes</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informer les Saint-Mauriens</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places créés - Distance entre chaque place PMR - Satisfaction des Saint-Mauriens - Sollicitation des Saint-Mauriens
ACTIONS MENEES	<p>Recensement des places de stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 175 places PMR - 2021 : 175 places PMR normalisées et 3 places PMR non normalisées - 2022 : 37 places PMR en ouvrage, 144 places PMR normalisées en surface et 20 places PMR de courtoisie
PERSPECTIVES	Créer une carte interactive consultable sur le site de la ville (SIG)

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

ACTION N°12. – Créer un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite

OBJECTIF	Optimiser la mobilité dans la ville
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>Identifier un itinéraire avec une ou plusieurs étapes de repos</p> <p>Installer une borne de recharge pour fauteuil roulant électrique</p> <p>Favoriser le travail transversal entre les services municipaux</p>
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication - Saint-Maur Proximité - Service espace public
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Identifier les bancs existants</p> <p>Identifier le mobilier à mettre en place</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informers les Saint-Mauriens</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mobiliers installés - Distance entre chaque banc - Satisfaction des Saint-Mauriens - Sollicitation des Saint-Mauriens
ACTIONS MENEES	<p>Recensement des bancs : 914 (municipaux et RATP) en 2019</p> <p>Remplacement des bancs municipaux vétustes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : 19 bancs remplacés - 2021 : 17 bancs remplacés - 2022 : 4 bancs remplacés <p>Programme d'installation de nouveaux mobiliers (7 bancs doivent être remplacés en 2023)</p>
PERSPECTIVES	<p>Créer une carte interactive consultable sur le site de la ville (SIG)</p> <p>Préparer son déplacement dans la ville en fonction de ses aptitudes (itinéraires)</p>

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

ACTION N°13 – Favoriser les logements accessibles dans la ville

OBJECTIF	Optimiser l'accessibilité des logements
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Repérer les difficultés d'aménagement des locaux d'habitation Aider les occupants à bénéficier des aides à la MDPH Inciter les bailleurs sociaux et propriétaires bailleurs à recenser leurs logements accessibles Favoriser le travail transversal entre les services municipaux
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service logement - Service urbanisme - Service communication
DESCRIPTION DE L'ACTION	Recenser les logements accessibles ou pouvant le devenir Identifier les besoins de la population Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins) Proposer des sensibilisations sur les logements accessibles et adaptables
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements accessibles recensés - Nombre de sensibilisations organisées - Participation des bailleurs publics aux sensibilisations - Réalisation de travaux de mise en accessibilité - Participation des Saint-Mauriens
ACTIONS MENEES	Partenariat avec les bailleurs sociaux pour établir un plan de recensement des logements accessibles
PERSPECTIVES	Tendre à rendre accessible les logements des bailleurs publics et des Saint-Mauriens. Identifier les logements accessibles et/ou adaptables permettant à un habitant ou visiteur en situation de handicap de circuler et d'accéder aux locaux et équipements, de se repérer et de communiquer.

Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

ACTION N°14 – Rendre accessible les pratiques sportives

OBJECTIF	Accéder et pratiquer une ou des activités physiques et sportives de son choix
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Vaincre l'isolement par le sport Communiquer sur l'existence des clubs sportifs et associations sportives accueillant les personnes en situation de handicap et leurs initiatives
PORTEUR DE PROJET	La coordination handicap
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Service des sports - Associations sportives et clubs sportifs de la ville - Etablissements médico-sociaux de la ville
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Proposer des sensibilisations par des mises en situation dans les sports individuels et collectifs</p> <p>Présenter la difficulté de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap</p> <p>Identifier les associations sportives et clubs sportifs de la ville qui souhaitent inclure les personnes en situation de handicap, et leur proposer un accompagnement</p> <p>Organiser des évènements rassemblant les différents acteurs sportifs autour du handicap</p>
DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Réussite de l'inclusion sociale - Satisfaction des Saint-Mauriens
ACTIONS MENEES	<p>Journée paralympique : épreuves adaptées aux handicaps des jeunes porteurs d'une déficience intellectuelle légère à moyenne avec des troubles associés moteurs et sensoriels.</p> <p>*2022 : 70 jeunes de l'IME des Bords de Marne ont participé.</p> <p>*2023 : 60 jeunes de l'IME des Bords de Marne ont participé avec une classe de CM2 de l'école élémentaire du Parc Est.</p> <p>VGA handisport : les jeux handi-cap sur le sport. 300 participants en situation de handicap s'initient à de multiples activités sportives.</p>
PERSPECTIVES	<p>Accueillir les personnes valides et en situation de handicap dans un même sport</p> <p>Accompagner l'obtention du label handisport de certaines associations auprès de la Fédération Française Handisport (FFH) et de la Fédération Française de Sport Adapté</p> <p>Inclure des groupes enfants des établissements médico-sociaux dans les cycles sport-école.</p>